



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE
87 rue de Turenne
75003 Paris

Affaire suivie par : CL

Paris, le 13/08/2024

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Réf. : CL/081163200721

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises les 25 mai, 3 juillet, 15 septembre 2021 et 10 juillet 2022 ont été extraites de son dossier.

Par ailleurs, je vous précise que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 15 et 16 décembre 2023 a été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est doté de dix points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer et par délégation,
l'adjointe au chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire**

Coralie RUSCH